CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E64064** **VALABLE JUSQU'AU** **30/11/2026**

ÉDITÉ LE 02/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2003

Raison sociale : COUVERTURE VILLALON PATRICK

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/03/2025

Capital : 100 000

LES ALLEUX
5 RUE DU VENT D'AUTAN
22100 TADEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST MALO 450354717

Siret : 450 354 717 00016

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 28 69

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 09083796Q-4010

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 09083796Q-4010

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 02 96 39 84 08 **Fax :**

Portable : 06 73 50 49 79

Responsabilité légale :
VILLALON PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.couverture-villalon-patrick.fr

E-mail : contact@couverture-villalon.fr

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 344 884 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3133	Ardoises (Technicité supérieure)		16/10/2025
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure)		16/10/2025
3193	Couverture du patrimoine		16/10/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E64064** **VALABLE JUSQU'AU** **30/11/2026**

ÉDITÉ LE **02/12/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2003
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/03/2025
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST MALO 450354717

Siret : **450 354 717 00016**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 28 69

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 09083796Q-4010

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 09083796Q-4010

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : **COUVERTURE VILLALON PATRICK**

LES ALLEUX
5 RUE DU VENT D'AUTAN
22100 TADEN

Téléphone : 02 96 39 84 08 **Fax :**
Portable : 06 73 50 49 79

Site Internet : www.couverture-villalon-patrick.fr
E-mail : contact@couverture-villalon.fr

Responsabilité légale :
VILLALON PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	16/10/2025
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	16/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/12/2025 11:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.